



Demande de renseignements

Par **DEVARIEUX CHRISTINE**, le **17/11/2016** à **10:03**

bonjour

j'ai quitté mon appartement depuis 2 ans dans un état très propre

mon bailleur l'a reloué à mon fils aussitôt sans faire de bail. N'ayant pas les moyens à

l'époque j'ai laissé ma caution à mon bailleur à la place de mon fils par ailleurs mon fils vient à

son tour de quitter cet appartement et le bailleur refuse de me rembourser sous prétexte qu'il y

a 1 plafond à nettoyer et 2 planches à changer.

a-t-il le droit ?

cdlt

mme devarieux